

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

Procès-verbal - Mardi le 6 juillet 2021

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA, TENUE AU 26 CHEMIN BEGLEY (CENTRE COMMUNAUTAIRE) LE 6 JUILLET 2021 À 19H09, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ROBERT BERGERON, MAIRE

SONT PRÉSENTS SYLVAIN LA FRANCE, LYNNE LACHAPPELLE, HENRI CHAMBERLAIN, PAUL CHAMBERLAIN, LYNN NOËL, CRAIG GABIE ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER, PIERRE VAILLANCOURT

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session.

1.2 Rapport du maire

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Rapport du maire
- 1.3 Période de questions
- 1.4 Ordre du jour
- 1.5 Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2021
- 1.6 Prélèvements bancaires
- 1.7 Registre des chèques
- 1.8 Liste des comptes fournisseurs
- 1.9 Dépenses du directeur général
- 1.10 Dépenses du directeur du service incendie
- 1.11 Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique
- 1.12 La vingt-cinquième édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées
- 1.13 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO SQ 2021-005 (R.M. 2021-033) « modifiant le règlement SQ 2017-005 règlement concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec dans la municipalité de Kazabazua
- 1.14 AVIS DE MOTION – Règlement numéro 2021-034 « modifiant le règlement 2014-03 règlement déléguant au directeur général le pouvoir de l'article 113 du chapitre C-19 de la loi sur les Cités et Villes
- 1.15 AVIS DE MOTION - Règlement numéro 2021-035 « Modifiant le règlement 0069-04-99 relatif à l'émission des permis et certificats
- 1.16 Liste des immeubles devant être vendus
- 1.17 Mandat à représentant
- 1.18 AVIS DE MOTION - Règlement numéro 2021-036 « règlement déléguant au Maire le pouvoir de l'article 142.1 du Code Municipal du Québec chapitre c-27.1 »
- 1.19 Offre d'emploi temps partiel – Entretien ménagers

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Service incendie de Kazabazua - Fin à l'emploi
- 2.2 Octroi d'achat - Détecteur de gaz et de boyaux

3. TRANSPORT

- 3.1 Révision Programmation T.E.C.Q. 2019-2023
- 3.2 Appel d'offre public - no KAZ-1702, se rapportant à la réfection du chemin Village Aylwin à Kazabazua.
- 3.3 Achat de ponceaux – Chemin La Gare Aylwin
- 3.4 AVIS DE MOTION – Règlement numéro 2021-037 « modifiant le règlement 2018-018 concernant les limites de vitesse

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1
- 5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 5.1
- 6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
- 6.1 Demande d'autorisation à la commission de protection du territoire agricole pour des fins autres que l'agriculture – Déménagement d'une partie d'un chemin municipal due à un sinistre.
- 6.2 Acquisition de gré à gré les chemins rue Desormeaux (5 498 573), rue Gagnon (5 498 572) et rue Dorion (5 497 497)
- 7. LOISIRS ET CULTURE**
- 7.1 Plaque historique de la Rivière Kazabazua
- 8. VARIA**
- 8.1
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

2021-07-126
1.4

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour et de la disponibilité des documents au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Paul Chamberlain et résolu d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant les sujets suivants :

- 1.20 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-038 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 875 784,96 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DU TRANSPORTS QUÉBEC ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRE LOCALES.**

ADOPTÉE

2021-07-127
1.5

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} juin 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Craig Gabie, **APPUYÉ** par Lynne Lachapelle et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2021 avec la modification suivante :

Au point 2.1 de modifier le proposeur par Lynn Noël et l'appuyeur par Craig Gabie.

ADOPTÉE

2021-07-128
1.6

ADOPTION PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES

IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle
APPUYÉ par Sylvain La France
Et résolu

D'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour le mois De juin 2021, totalisant les montants suivants :

Salaires nets	27 558,62 \$
Remises provinciales	10 425,09 \$
Remises fédérales	3 599,05 \$
Remises du Régime de retraite	3 488,10 \$

ADOPTÉE

2021-07-129
1.7

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES

IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle
APPUYÉ par Sylvain La France
Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le registre des chèques du mois de juin 2021 totalisant un montant de 17 013,67 \$.

ADOPTÉE

2021-07-130
1.8

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France
APPUYÉ par Lynne Lachapelle
Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois de juin 2021 totalisant un montant de 94 366,04 \$ incluant les prélèvements bancaires.

ADOPTÉE

2021-07-131
1.9

DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - DGE (140,92 \$)

2021-07-132
1.10

DÉPENSES DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE - DCP (200,00 \$)

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Pierre Vaillancourt, directeur général de la Municipalité de Kazabazua, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.



Pierre Vaillancourt, DMA
Secrétaire-trésorier et directeur général

2021-07-133
1.11

DÉCOUVERTE DES RESTES DE 215 ENFANTS SUR LE SITE D'UN ANCIEN PENSIONNAT AUTOCHTONE À KAMLOOPS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

CONSIDÉRANT la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

CONSIDÉRANT les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

CONSIDÉRANT le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

CONSIDÉRANT l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

Il est proposé par Craig Gabie, **appuyé** par Lynne Lachapelle et résolue à l'unanimité ;

QUE la municipalité de Kazabazua joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

QUE la municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

QUE la municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à M^{me} Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

ADOPTÉE

2021-07-134
1.12

LA VINGT-CINQUIÈME ÉDITION DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES

CONSIDÉRANT qu'au Québec, plus d'un million de personnes ont une incapacité significative et persistante les rendant susceptibles de rencontrer des obstacles dans la réalisation de leurs activités de tous les jours.

CONSIDÉRANT que dans bien des situations, les personnes handicapées pourraient accomplir la même activité qu'une personne sans incapacité, pourvu que les obstacles aient été éliminés.

CONSIDÉRANT que la vingt-cinquième édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées met en lumière les défis encore présents et les actions à poser pour rendre notre société plus inclusive.

CONSIDÉRANT que les municipalités du Québec ainsi que les citoyennes et citoyens qui les composent peuvent poser des gestes en ce sens pour permettre aux personnes handicapées de participer pleinement à la vie en société.

SUR PROPOSITION DE Henri Chamberlain, appuyé par Paul Chamberlain

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres présents de participer à la Semaine québécoise des personnes handicapées et d'inviter la population à s'y impliquer.

ADOPTÉE

2021-07-135
1.13

AVIS DE MOTION – Règlement numéro SQ 2021-005 (R.M. 2021-033) MODIFIANT LE RÈGLEMENT SQ 2017-005 RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC DANS LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA.

Avis de motion est par la présente donné par Paul Chamberlain qu'un règlement portant le numéro SQ 2021-005 (R.M. 2021-033) « modifiant le règlement SQ 2017-005 règlement concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec dans la municipalité de Kazabazua », sera déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Le projet de règlement est déposé au conseil

2021-07-136
1.14

AVIS DE MOTION – Règlement numéro 2021-034 « modifiant le règlement 2014-03 règlement déléguant au directeur général le pouvoir de l'article 113 du chapitre C-19 de la loi sur les Cités et Villes »

Avis de motion est par la présente donné par Robert Bergeron qu'un règlement portant le numéro 2021-034 « *modifiant le* règlement 2014-03 règlement déléguant au directeur général le pouvoir de l'article 113 du chapitre C-19 de la loi sur les Cités et Villes », sera déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Le projet de règlement est déposé au conseil

2021-07-137
1.15

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2021-035 « MODIFIANT LE RÈGLEMENT 0069-04-99 RELATIF À L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS »

Avis de motion est par la présente donné par Sylvain La France qu'un règlement portant le numéro 2021-035 « *Modifiant le* règlement 0069-04-99 relatif à l'émission des permis et certificats », sera déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Le projet de règlement est déposé au conseil.

2021-07-138
1.16

LISTE DES IMMEUBLES DEVANT ÊTRE VENDUS

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 4 novembre 2021, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France

APPUYÉ par Henri Chamberlain
Et résolu

QUE, Ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que le secrétaire-trésorier, directeur général prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de la Vallée-de-la-Gatineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

ADOPTÉE.

2021-07-139
1.17

MANDAT À REPRÉSENTANT

ATTENDU que la municipalité de Kazabazua peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

ATTENDU que certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes et ce, selon la résolution portant le numéro 2021-07-138;

ATTENDU que ce Conseil croit opportun d'autoriser le secrétaire-trésorier, directeur général ou un représentant à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

IL EST PROPOSÉ par Henri Chamberlain
APPUYÉ par Craig Gabie
Et résolu

QUE conformément aux dispositions du Code municipal, ce Conseil autorise le secrétaire-trésorier, directeur général ou Sylvain La France à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 4 novembre 2021 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Sylvain La France s'abstient.

ADOPTÉE

2021-07-140
1.18

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-036 « RÈGLEMENT DÉLÉGUANT AU MAIRE LE POUVOIR DE L'ARTICLE 142.1 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC CHAPITRE C-27.1 »

Avis de motion est par la présente donné par Sylvain La France qu'un règlement portant le numéro 2021-036 « Règlement déléguant au Maire le pouvoir de l'article 142.1 du Code Municipal du Québec chapitre c-27.1 », sera déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Le projet de règlement est déposé au conseil.

2021-07-141
1.19

OFFRE D'EMPLOI TEMPS PARTIEL – ENTRETIENS MÉNAGERS

IL EST PROPOSÉ par Craig Gabie
APPUYÉ par Sylvain La France
Et résolu

QUE le conseil mandate la direction générale de publier une offre d'emploi à temps partiel pour un poste d'entretiens ménagers 15 heures par semaine.

ADOPTÉE

2021-07-142
1.20

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-038 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 875 784,96 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DU TRANSPORTS QUÉBEC ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRE LOCALES.

Avis de motion est par la présente donné par Robert Bergeron qu'un règlement portant le numéro 2021-038 « décrétant un emprunt de 875 784,96 \$ afin de financer la subvention du ministère du Transports Québec accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement des infrastructures routière locales », sera déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Le projet de règlement est déposé au conseil

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2021-07-143
2.1

SERVICE INCENDIE DE KAZABAZUA – FIN À L'EMPLOI

CONSIDÉRANT que tout nouveau membre du service incendie sera soumis à une période de probation de douze (12) mois;

CONSIDÉRANT qu'une recommandation du directeur du service, le conseil de la municipalité de Kazabazua pourra mettre fin à l'emploi d'un membre du service dans un des cas énumérés à l'article 2,7 du règlement numéro 02-2012 intitulé Constitution d'un service incendie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Henri Chamberlain, **APPUYÉ** par Lynne Lachapelle et résolue;

QUE le conseil mette fin à l'emploi au pompier volontaire identifié par le numéro 04-0023 au sein du service incendie et requiert que les équipements tel que radio, habillements soient retournés au service incendie de Kazabazua.

ADOPTÉE

2021-07-144
2.2

OCTROI D'ACHAT - DÉTECTEUR DE GAZ ET DE BOYAUX

IL EST PROPOSÉ par Henri Chamberlain
APPUYÉ par Sylvain La France
Et résolu

QUE le conseil autorise et engage les dépenses pour l'achat de boyaux tel que soumis par L'Arsenal soumission № SOUM056836 au coût total de 4 893,34 \$ taxes incluses et d'un détecteur de gaz tel que soumis par Boivin & Gauvin soumission № SC20007550 au coût total de 2 490,07 \$, taxes incluses,

DE plus le conseil résilie la résolution № 2021-06-118 concernant l'achat d'équipement service incendie – détecteur a Gaz.

ADOPTÉE

3. TRANSPORT

2021-07-145
3.1

RÉVISION PROGRAMMATION T.E.C.Q. 2019-2023

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

En conséquence, sur proposition de Sylvain La France, appuyé par Lynn Noël, Il est résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

2021-07-146
3.2

APPEL D'OFFRE PUBLIC - NO KAZ-1702, SE RAPPORTANT À LA RÉFECTION DU CHEMIN VILLAGE AYLWIN À KAZABAZUA.

ATTENDU que la municipalité a eu une confirmation d'une aide financière de 656 839 \$ du ministre des Transport datée du 31 mars 2021 dans le Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement des infrastructures routières locales projet Réfection du chemin Village d'Aylwin;

ATTENDU que le conseil a pris connaissance de l'estimation de coûts reliés au projet Réfection du chemin Village d'Aylwin;

ATTENDU que la municipalité veut publier un appel d'offre public;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Lynn Noël, **APPUYÉ** par Craig Gabie et résolu;

QUE le conseil mandate la direction générale de publier une demande de soumissions publique relative à un contrat de Réfection du chemin Village d'Aylwin, comportant une dépense égale ou supérieure au seuil décrété par le ministre et de publiée dans le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement pour l'application de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) et dans un journal qui est diffusé sur le territoire de la municipalité et de prévoir que tout document auquel elle renvoie.

ADOPTÉE

2021-07-147
3.3

ACHAT DE PONCEAUX – CHEMIN LA GARE AYLWIN

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France
APPUYÉ par Henri Chamberlain
Et résolu

QUE le conseil autorise et engage la dépense pour l'achat de ponceaux dans le cadre du programme PPA-CE et PPA-ES pour le profilage de fossés sur le chemin la Gare Station de Métal Gosselin au coût total de 13 691,68 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

2021-07-148
3.4

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-037 « MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-018 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE

Avis de motion est par la présente donné par Henri Chamberlain qu'un règlement portant le numéro 2021-037 « *Modifiant le Règlement 2018-018 concernant les limites de vitesse* », sera déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Le projet de règlement est déposé au conseil.

4. HYGIÈNE DU MILIEU

5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2021-07-149
6.1

DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE POUR DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE – DÉMÉNAGEMENT D'UNE PARTIE D'UN CHEMIN MUNICIPAL DUE À UN SINISTRE.

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la demande à être présenté à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par la municipalité de Kazabazua pour obtenir de cette Commission, l'autorisation à une fin autre que l'agriculture, le lot identifié à la section 3 Tableau intitulé « Identification du (des) lot(s) visé(s) par la demande » du cadastre officiel du Québec,

circonscription de Gatineau, dans la municipalité de Kazabazua, totalisant une superficie de 1 645,61 m²;

ATTENDU QUE la demande satisfait aux critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE cette demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité;

ATTENDU QUE l'article 58 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles prévoit qu'une personne qui désire poser un acte pour lequel une autorisation ou un permis est requis à l'égard d'un lot situé dans une zone agricole doit en faire la demande à la municipalité locale sur le territoire de laquelle est situé le lot tel que identifié à la section 3 Tableau intitulé « Identification du (des) lot(s) visé(s) par la demande »;

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Paul Chamberlain et résolu à l'unanimité;

De recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepté cette demande d'autorisation pour des fins autres que l'agriculture pour le lot énumérés et identifiés à la section 3 Tableau intitulé « Identification du (des) lot(s) visé(s) par la demande » d'autorisation d'utilisation à une fin autre que l'agriculture, du cadastre officiel du Québec, circonscription de Gatineau, dans la municipalité de Kazabazua.

ADOPTÉE

2021-07-150
6.2

ACQUISITION DE GRÉ A GRÉ LES CHEMINS RUE DESORMEAUX (5 498 573), RUE GAGNON (5 498 572) ET RUE DORION (5 497 497)

ATTENDU QU'il est opportun d'acquérir de gré a gré les chemins rue Desormeaux connu comme étant le lot 5 498 573 du cadastre du Québec, rue Gagnon connu comme étant le lot 5 498 572 du cadastre du Québec et rue Dorion connu comme étant le lot 5 497 497 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE ces chemins sont ouverts à la circulation publique depuis plus de 10 ans et que la Municipalité a entretenu certains chemins;

IL EST PROPOSÉ par Paul Chamberlain, appuyé par Craig Gabie et résolu à la majorité

QUE le conseil municipal autorise l'acquisition de gré à gré les chemins rue Desormeaux connu comme étant le lot 5 498 573 du cadastre du Québec, rue Gagnon connu comme étant le lot 5 498 572 du cadastre du Québec et rue Dorion connu comme étant le lot 5 497 497 du cadastre du Québec, que les frais notariés sont payés par la municipalité;

QUE le conseil autorise le directeur général de signer pour et au nom de la municipalité, l'acte notarié.

Henri Chamberlain enregistre sa dissidence

ADOPTÉE

7. LOISIRS ET CULTURE

2021-07-151
7.1

PLAQUE HISTORIQUE DE LA RIVIÈRE KAZABAZUA

IL EST PROPOSÉ par Paul Chamberlain
APPUYÉ par Sylvain La France
Et résolu

QUE le conseil autorise et engage la dépense pour l'achat d'une plaque historique de la Rivière Kazabazua qui sera installé à la bibliothèque de Kazabazua qui fera le lien avec le thème de la Route de l'Eau Vive.

ADOPTÉE

8. VARIA

9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

10. **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 22h22.

Président

Secrétaire



Robert Bergeron,
Maire

Pierre Vaillancourt, DMA
Directeur général / Secrétaire-Trésorier

« Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».